



**N**ous allons accueillir dans nos écoles des dizaines d'enfants qui fuient la guerre, la terreur, la misère. Nous les accueillerons, nous les instruirons, comme nous le faisons déjà pour tou-tes ces enfants venu-es « d'ailleurs », contraint-es à la migration. Certain-es repartiront, d'autres resteront, mais notre pays, nos élèves, nous-mêmes sortirons grandi-es de cette expérience. Elle nous pousse à regarder le monde tel qu'il est, à interroger le passé et les actes de nos pays européens qui vivent en paix depuis plus d'un demi-siècle, mais dont la richesse et la stabilité se sont en partie bâties sur les désordres du monde. Il n'est question ni de culpabilité, ni de charité. Simplement d'humanisme.

**Vous trouverez sur notre site la lettre que le SNUipp-FSU a écrite au DASEN afin de réclamer les nécessaires moyens pour accueillir ces nouveaux élèves mais aussi pour aider au mieux celles et ceux qui sont arrivé-es ces dernières années. N'hésitez pas à faire remonter vos besoins au SNUipp-FSU, nous les appuierons.**





## Bulletin d'adhésion 2015-2016



Pour adhérer en ligne,  
 c'est simple, c'est  
 rapide, c'est sûr.

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp - FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

**Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement. 66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!**

Cotisations instits et PE			
Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	

Syndiqué-e en 2014-15  Jamais syndiqué-e  Ancien-ne syndiqué-e

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Nom et adresse d'affectation : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_  étudiant à l' ESPE

Situations particulières	
Stagiaires	80€
Étudiants	35€
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel, ...	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Congé de formation	80% de la cotisation
Spécialisé, PEMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
Conseiller-e pédagogique	Ajouter 5 €

*En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoicable en m'adressant au SNUipp-FSU.*

### MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de \_\_\_\_\_ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura .... prélèvements jusqu'au mois de juillet.

Date:

Signature:

TACITE RECONDUCTION ( votre adhésion sera reconduite automatiquement )

Adhésion en ligne sur notre site : <https://adherer.snuipp.fr/33> (de 1 à 3 mensualités).

Je paye avec .... chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

**PEGC**  
 Contacter Bruno Laulan  
[bruno.laulan@laposte.net](mailto:bruno.laulan@laposte.net)

Retraité-e-s			
Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

### Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP.

*Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.*

*Une demande de remboursement doit être présentée :*

*- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,*

*- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.*

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :  
**SNUIPPFSU 33** \_\_\_\_\_

**Veillez compléter tous les champs (\*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier**

### Débiteur

Vos Nom Prénom (\*) : .....

Votre Adresse (\*) : .....

Code postal (\*) : ..... Ville (\*) : .....

Pays (\*) : .....

Identifiant Créancier SEPA : **FR 23 ZZZ 438424**

Nom : **SNU IPP 33**

Adresse : **44 cours A. Briand** Code postal : **33000**

Ville : **BORDEAUX** Pays : **FRANCE**

Date (\*) :

Signature (\*) :

IBAN (\*) : \_\_\_\_\_

BIC (\*) : \_\_\_\_\_



Par Agnès Dumand et Cécile Hémous et Nicolas Durrieu  
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU de Gironde

## Sommaire

**Bulletin d'adhésion P.2**

**Édito P.3**

**Ecole P.4.5**

**ASH P.6**

**Personnels P.7.8.9.10.11**

**Instances P.12**

**SNUipp-FSU P.13.14.15**

**Stages p.16**

## Légende

- \*CTSD : Comité Technique Spécial Départemental
- \*CDEN : Comité Départemental de l'Éducation Nationale
- \*CAPD/CAPN : Commission Administrative Paritaire Départementale/Nationale
- \*ESPE : École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
- \*PES : professeur des écoles stagiaire
- \*CTA : Comité Technique Académique
- \*GTAA : Groupe de Travail Académique d'Adaptation
- \*ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
- \*RASED : Réseau d'Aide Spécialisée pour les Élèves en Difficulté
- \*SEGPA : Sections d'enseignement général et professionnel adapté
- \*FSU : Fédération Syndicale Unitaire
- \*CHSCT : Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
- \*CAPASH : Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en Situation de Handicap

## *L'austérité, c'est pour tout le monde ?*

**C'**est la crise. Il n'y a plus d'argent. C'est l'argument inlassablement répété depuis 2008 pour expliquer les politiques d'austérité qui ont à l'œuvre. Cela a été l'argument développé par le gouvernement précédent quand il a pris la décision de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ou de s'attaquer au régime des retraites. C'est l'argument utilisé par l'actuel pour poursuivre le gel du point d'indice des fonctionnaires, ou pour ne pas créer des postes à la hauteur des besoins dans les écoles. C'est celui qui légitime partout le démantèlement des services publics.

Argument de bon sens qui justifierait que tout le monde se serre la ceinture.

### **Mais c'est faux.**

L'oxfam, déclare qu'en 2016, à l'échelle mondiale, les 1 % les plus riches posséderont autant que les 99 % restants. Les 80 personnes les plus riches possèdent aujourd'hui autant que 3,7 milliards d'individus.

À l'échelle européenne, l'oxfam montre que les 10 % les plus riches possèdent près de 70 % des richesses quand les 40 % les plus pauvres possèdent seulement 1 %. Et ces tendances inégalitaires se sont creusées depuis 2008.

En France, les 6 000 personnes les plus riches gagnent en moyenne 60 années de SMIC, et leurs revenus ont progressé de 43 % en sept ans. Dans le même temps, les 10 % les plus pauvres ont vu leur niveau de vie baisser de 6,2 %.

D'après l'Observatoire des Inégalités, le montant total de la fortune professionnelle des 500 plus riches s'élève à 460 milliards d'€, soit une hausse de 18 % par rapport à 2014.

Depuis 2008, les plus riches sont plus riches quand le reste de la population voit ces conditions de vie se dégrader.

**Les politiques d'austérité ne sont pas une réponse raisonnable à une situation de crise.** Elles sont une volonté de conquête, de

captation toujours plus grande des richesses par ceux qui ont déjà le plus. Quitte à, comme en Grèce, ruiner les peuples.

### **Lutter contre ces politiques est une question de justice.**

Quand nous revendiquons des hausses de salaires, quand nous demandons des créations de postes à hauteur des besoins, quand nous exigeons l'extension des services publics, c'est pour cette justice que nous nous battons.

Et nos revendications ne sont pas fantaisistes budgétairement parlant. La fraude fiscale, qui profite aux plus riches est estimée en France à 80 milliards d'€ par an. **Créer 100 000 postes d'enseignants supplémentaires coûteraient 4,5 milliards d'€ soit 18 fois moins.** Le plan de rattrapage pour la Gironde équivaldrait à 15 millions d'€, soit deux semaines de revenus de Mme Bettencourt.

François Hollande a annoncé cet été un plan d'économies sur les dépenses

publiques allant jusqu'à 50 milliards d'€ par an en 2017. C'est autant d'argent de plus pour ceux qui ont déjà. Et autant de moins pour tous. Le prochain projet de loi de finances (novembre) portera les marques de ce choix.

Ces chiffres sont là pour montrer que d'autres choix sont possibles. Que richesse il y a et que leur répartition dépend de choix sur lesquels on peut agir. Qu'il faut s'en convaincre. Un plan de rattrapage pour la Gironde, c'est possible. Faire le choix des services publics c'est possible.

Et c'est indispensable. Parce que c'est affaire de justice.

C'est ce choix-là que nous porterons au côté de la CGT, Solidaire, l'UNEF et l'UNL lors des mobilisations du 8 octobre (<http://33.snuipp.fr/spip.php?article1671>).

Pour que les richesses cessent d'aller vers les 1 %. Pour qu'elles profitent à tou-tes.



## ***Ensemble pour la reconquête des postes !***

**E**n cette rentrée de nombreuses écoles n'ont pas eu l'ouverture attendue. Certaines classées en politique de la ville où se concentrent les populations les plus pauvres, se retrouvent avec des effectifs très élevés alors même que Valls s'était engagé à mobiliser dans ces quartiers, l'action de l'État au service des plus fragiles. La plupart des écoles avaient pourtant annoncé leur prévisionnel en avril ! Mais elles ont du attendre le 7 septembre pour faire de nouvelles répartitions, installer la nouvelle classe.

Pire, malgré ses engagements, le DASEN a procédé à deux fermetures à la rentrée et une quinzaine d'écoles a été contactée par les IEN pour leur annoncer qu'il était possible qu'une classe ferme...si les syndicats mettaient trop la pression pour les ouvertures !!! Opérant ainsi une bascule des responsabilités : **le problème ne viendrait pas du manque de poste mais des syndicats qui les réclament.**

Certaines directrices se sont vues reprocher par les IEN d'avoir alerté les parents et prévenu la Mairie ! Il est inacceptable de mettre la pression sur les collègues, de

culpabiliser les écoles en disant « vos effectifs sont élevés mais c'est pire ailleurs » pour faire accepter la dégradation des conditions d'accueil des élèves.

De plus, les 24 postes de remplaçants qui ont été créés cette année ont déjà été absorbé pour finaliser entre autre des regroupements de service : le problème du non-remplacements, dramatique dans notre département, n'est donc pas en passe d'être résolu.

La dotation de poste dans notre département ne prend pas en compte les retards accumulés dans les années antérieures ce qui rend les moyens largement insuffisant en regard des besoins. Un rattrapage de 450 postes avait été accordé à notre département en 2003, après 3 jours de grève, mais dès 2007 le déficit se faisait à nouveau sd'écoles se rassemblent devant la DSDEN pour faire état des réalités de leurs besoins. Les effectifs s'alourdissent. Entre 2009 et 2015 nous avons scolarisé 10000 élèves en plus ! Chaque année des délégations , les collègues absent-es ne sont pas remplacé-es, la formation continue est devenue quasi inexistante faute de brigade, l'aide aux enfants en difficultés n'est

plus assurée correctement.

**Demander et obtenir ces postes est légitime. La priorité à l'école ça passe par là !**

Pour le SNUipp-FSU, il est important d'offrir à la profession un cadre unitaire pour engager les personnels dans une mobilisation forte, dans la durée, et avec les parents d'élèves créer un rapport de force suffisant pour obtenir davantage de postes dans notre département, notamment à l'approche du vote du budget.

C'est en ce sens qu'il a proposé une rencontre aux différents syndicats et à la FCPE (principale fédération de parents d'élèves). Nous y avons porté la proposition d'une véritable campagne pour recenser les besoins de chaque école, chiffrer les postes nécessaires et dénoncer la pénurie de postes (communiqué de presse intersyndical, motion de conseil d'école, pétition, campagne « remplacement »...) et construire avec la profession la mobilisation nécessaire.

N'hésitez pas à nous contacter, nous venons dans votre école recenser vos besoins

**Des postes pour la Gironde ? C'est l'affaire de tou-tes !**



## RASED, les oubliés de la refondation

Si la circulaire d'août 2014 reconnaît le travail indispensable des trois professionnels du réseau dans la prise en charge de la difficulté scolaire, les créations de postes E (adaptation), G (rééducation) et de psychologues ainsi que les départs en formation restent ridiculement bas et trop dépendants de choix académiques. D'ailleurs, les RASED n'apparaissent pas dans la loi de programmation de 2013. La mise en place de la nouvelle circulaire reste trop souvent lettre morte ou soumise à des interprétations contestables de certains IEN, qui confondent pilotage et autoritarisme. Le RASED partout où il est présent avec ses trois regards professionnels reste un outil indispensable pour une école de la réussite de tou-tes. En Gironde, aucun poste n'a été créé depuis 2012, la formation E est inexistante, celle des psychologues ne compense pas les départs en retraite et celle des G, maintenue jusqu'à présent, pour pourvoir les postes vacants, ne l'est plus. Au final, 2 ou 3 postes G ont été transformés en E ou gelés pour une année et 3 postes de psychologues sont vacants.

## Changement de statut des psychologues scolaires :

Le ministère a enfin acté la création d'un nouveau corps de psychologues de l'EN. Le SNUipp et la FSU qui revendiquent un service de psychologie scolaire de la maternelle à l'université, ont pesé pour que les deux champs d'exercice du métier de psychologue l'un 1er degré, l'autre 2nd degré et enseignement supérieur soient bien repéré par une spécialité et une certification différentes, pour une reconnaissance statutaire et l'élévation du niveau de formation. Alors que les nouveaux concours de recrutement s'opéreront en 2017, les psychologues du premier degré, actuellement en poste, devront très vite opérer un choix statutaire : intégration ou détachement dans le nouveau corps.

## Enseignant-es spécialisé-es F et D : toujours en attente de de la réouverture du chantier « métier »

Les obligations de services et les régimes indemnitaires des enseignant-es spécialisé-es et des coordonnateur/trices pédagogiques des établissements médicaux sociaux est toujours en attente de la réouverture des discussions suspendues à l'automne 2014. Dossier urgent, il nécessite un cadrage national prenant en compte la spécificité de ces personnels. À suivre...

## ULIS écoles : la nouvelle circulaire vient de paraître.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre les CLIS ont laissé la place aux ULIS écoles. Cette évolution confirme un fonctionnement en dispositif avec des temps de scolarisation en classe ordinaire et des temps de regroupement sous la responsabilité de l'enseignant-e coordinateur-trice qui reste maître d'œuvre du projet pédagogique. L'effectif reste limité à 12 élèves et nous ne manquerons pas de rappeler au DASEN qu'une attention particulière doit être portée aux écoles ayant une ULIS dans les opérations de carte scolaire. La participation de l'AVS-co à l'équipe de suivi de scolarisation est actée.

## PAP, un pas de plus vers la médicalisation de la difficulté scolaire

Le Plan d'Accompagnement Personnalisé vise à réduire le recours systématique à la MDPH pour les élèves ayant des troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements pédagogiques suffiraient. La demande de PAP émane soit de l'école, soit de la famille. **Les troubles doivent être constatés par un médecin**, après examens et bilans paramédicaux et psychologiques éventuels. **Le médecin scolaire donne ensuite un avis sur la mise en place d'un PAP.** Le plan est élaboré par le/la directeur-trice avec l'équipe éducative, avec la famille et les professionnels concernés. **La notion de « troubles des apprentissages » reste à interroger.** Elle renvoie à une réponse médicale et peut constituer un leurre dans la manière de considérer le problème. PAP, PPRE, PAI, PPS, il ne suffira pas d'un document de plus pour répondre sérieusement aux difficultés rencontrées par les élèves et les enseignant-es dans les écoles. Les effectifs dans les classes, la relation aux familles, l'accompagnement des personnels, le recours au RASED, le temps de travail en équipe restent les priorités du SNUipp-FSU.

# personnels

## *Direction - temps de travail*

Le travail des enseignant-es se complexifie de plus en plus et pourtant notre ambition est de produire un travail de qualité pour faire réussir tou-tes les élèves. Le Ministère multiplie les injonctions mais sont-elles toujours utiles aux élèves ? Le sentiment de ne plus pouvoir assurer les missions premières de notre métier devient envahissant.

### **La direction : le chantier n'est pas clos !**

Le régime des décharges des directeurs d'écoles des a été revu. Les directeurs des écoles de 1 et 2 classes se voient attribuer quatre jours fractionnables, ceux de 3 classes doivent bénéficier de dix jours fractionnables. Cependant l'attribution de ces décharges est parfois fonction des moyens de remplacement ce qui rend toute planification impossible. De son côté, le passage des directeurs d'écoles de 9 classes à un tiers de décharge pose aussi problème. Les situations varient selon les circonscriptions : décharges complétée par des TRS différents, temps de décharge compté en heures effectives et non plus en demi-journées... **Le SNUipp-FSU33 est intervenu auprès du DASEN pour obtenir que les droits des directeur-trices soient respectés partout.**

D'autre part, la simplification des tâches administratives des directeur-trices se fait attendre. Promise pour cette rentrée, ces effets ne se sont toujours pas fait sentir. Les élu-es du SNUipp-FSU 33, qui ont été force de proposition lors des concertations sur la simplification administrative, assureront le suivi des décisions prises pour que les mots se concrétisent. En l'absence de mesures prises par les IA, le SNUipp-FSU appelle directrices et directeurs à effectuer leur propre allègement notamment en se concentrant sur ce qui relève du fonctionnement de l'école en lien avec les élèves et les familles.

### **Les 108h annualisées : ça déborde**

Une étude du ministère de juillet 2013 montre que le temps moyen consacré au travail en équipe et aux relations avec les parents atteint 2h30 par semaine soit quasiment le double du temps prévu dans les 108h. Notre charge de travail s'alourdit. À chaque fois qu'une nouvelle commande éducative est passée aux enseignant-es, le ministère et les IEN répondent « 108 heures » comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini.

Le découpage imposé des 108h n'organise pas le travail en équipe bien au contraire. Pour le SNUipp-FSU il faut alléger le travail des enseignant-es devant les élèves et leur donner du temps pour travailler collectivement. **Remettre le temps d'APC à disposition des équipes une première étape nécessaire.** Reprenons la main sur ces 108h !



**Direction d'école :**  
**halte à la**  
**surcharge !**

Aide administrative  
Temps  
Missions

**Pour l'école, on ne doit pas se priver.**

# personnels

## CAPD

### Mouvement : tou-tes mobilisé-es contre le profilage!

L'an dernier de nombreux postes était inaccessibles à la plupart des collègues. Conséquence du profilage voulu par le recteur et mise en place par le DASEN, il fallait passer des commissions d'entretien pour accéder aux postes de REP+, PMDQC, direction 10 classes et plus et Conseillers Pédagogiques.

**Ce dispositif est dangereux pour notre profession, il est contraire à l'équité entre les collègues :** plus de prise en compte du barème, c'est la commission d'entretien qui classe les candidat-es en émettant un avis (très favorable, favorable...) Certain-es candidat-es, souvent motivé-es par les postes proposés ont finalement renoncés à postuler car ils et elles ne voulaient pas passer un entretien et « se vendre ». Certain-es candidat-es ont été écarté-es des postes au profit d'autres parfois moins expérimentés.

**Ce profilage a également complètement désorganisé le mouvement !** En effet, de nombreux postes se retrouvés vacants à l'issue de la 1ère phase car ils n'étaient pas accessibles lors des entretiens.

### Temps partiels, disponibilités : une pétition pour la reconquête de nos droits!

Depuis 2 ans, le DASEN refuse certains temps partiels sur autorisation et renouvellements de disponibilités. L'argument avancé par la DSDEN est le manque de personnels sur notre département. En effet, des classes sont effectivement sans enseignant-es à la rentrée, des postes non pourvus (RASED, USEP, complément de temps partiel...) mais le SNUipp-FSU dénonce cette gestion de la pénurie sur le dos des personnels et parfois au mépris de leur santé ou de leur organisation familiale ! Pour le SNUipp-FSU, il faut intégrer des collègues par inéats afin de pallier à toutes les vacances de postes.

### Frais de déplacement

Dt-Chorus : le SNUipp-FSU s'est élevé contre l'aspect long et fastidieux de cette application qui décourage un certain nombre de collègues qui renoncent ainsi à

### Inspection

Le SNUipp-FSU met à disposition des collègues T2 un **guide « 1ère inspection »**. Il intervient également auprès du DASEN pour demander une harmonisation des inspections et un **cadrage départemental** par rapport aux documents préparatoires demandés par les IEN (pas d'informations personnelles, document synthétique rapide à compléter...)

Aujourd'hui, la pratique de l'inspection est souvent éloignée d'une conception formative. La réflexion est nécessaire pour trouver de nouvelles voies, laissant place au dialogue, à la formation et à la valorisation de la professionnalité des enseignant-es.



## Relancer la formation : il y a urgence !

### Formation initiale :

**E**n Gironde, le bilan d'un an de bricolage autour de la formation initiale des enseignant-es est inquiétant tant pour les personnels, les formatrices que pour les stagiaires.

Parcours adaptés en cours d'année pour les titulaires d'un M2 MEEF, pratique accompagnée mise en place tardivement, règles de titularisation peu claires quant à l'avis du directeur d'ESPE, utilisation des PEMF au pied levé... etc. Nous n'avons pas cessé l'an dernier de dénoncer un véritable gâchis dont les stagiaires et les personnels ont fait les frais.

Et les perspectives pour cette rentrée nous inquiètent d'autant plus que le nombre d'étudiants et de fonctionnaires stagiaires augmente en Aquitaine.

Le nombre de PES (PE stagiaire) est de 288 pour 70 PEMF. Chaque PEMF sera de fait tuteur-trice de 4 stagiaires alors que cette année ils

et elles en avaient plutôt 2. Cela va dégrader les conditions de travail des PEMF ainsi que les conditions d'accompagnement des stagiaires.

Les T1 sont autour de 350, réparties dans les circonscriptions rurales du département. Avec 3 CPC par circonscription, comment ces jeunes collègues vont ils-elles pouvoir être accompagnés ?

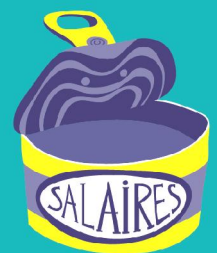
Le SNUipp-FSU demande que le temps de décharge puisse être donné à tou-ttes les enseignant-es titulaires du CAFIPEMF qui en font la demande pour que le potentiel de formateur soit à la hauteur du nombre de stagiaires, et de T1, que les dispositifs d'accompagnement avec des PEMF isolés soient pérennes, que les conditions de travail des formatrices ne soient pas dégradées et que les stagiaires puissent avoir des conditions d'accompagnement au plus près de leurs besoins.

### Formation continue : réhabiliter les stages !

**L**e constat n'est pas nouveau. En 2013, l'Inspection Générale qualifiait la formation continue de « *plutôt insatisfaisante et rare* » avec des contenus « *déconnectés de la réalité quotidienne des classes* ». Elle dénonçait même des crédits en stagnation, souvent dédiés à « *un autre usage que le financement de la formation continue* ».

Conséquence concrète ? La disparition des stages de formation de trois semaines et la quasi extinction des stages plus courts, sauf pour quelques publics désignés (direction, ASH...) au profit d'heures d'animation qui sont loin de remplir la même fonction. Désormais, la panacée résiderait dans M@gistère, outil unique de formation à distance...

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE !**



# personnels

## **EVS , AVS , AESH..... ?**

### ***POINT SUR LES DIFFERENTS CONTRATS.***

**Les EVS** ( emplois de vie scolaire , aide administrative à la direction et l'appui éducatif au bon fonctionnement de l'école ) sont embauché(e)s sous contrat CUI ( contrat unique d'insertion). Ce contrat est régi par le droit privé et fait l'objet d'une convention individuelle tripartite entre l'employeur éducation nationale, pôle emploi et la personne qui doit être embauchée.

La durée minimum du contrat est de 6 mois, renouvelable jusqu'à 24 mois maximum avec une quotité horaire , qui doit être stipulée dans le contrat, de 20 h hebdomadaires minimum . Ces contrats sont rémunérés au smic. 20h par semaine = moins de 700 euros mensuels !

**Pour les AVS**, deux possibilités :

1) **le contrat AED**, contrat de droit public : L'employeur est l'Education Nationale via un collège ou un lycée employeur ou le DASEN ( inspecteur d'académie).

Le contrat est de 3 ans maximum renouvelable 1 fois , donc 6 ans maximum. Dans les faits, ces contrats sont renouvelés tous les ans.

Depuis 2014, ces AVS sont devenu(e)s des AESH et peuvent signer un CDI au bout de 6 ans de travail en continu. Ces personnels travaillent sur la base de 1607 heures réparties sur 39 à 45 semaines avec un temps partiel imposé et une évolution minimale du salaire, de 550 euros mensuel au début, jusqu'à 750 euros

au bout de trente ans pour un contrat de 24 h hebdomadaires !

2) **Le contrat CUI** : Aujourd'hui , faute d'un budget suffisant pour embaucher des AESH, le gouvernement a choisi d'embaucher les AVS sous contrat CUI, comme les EVS.

**Pour les AVS peu changement depuis deux ans malgré l'engagement du gouvernement de professionnalisation du métier. La petite évolution actée par la possibilité du passage en CDI, ne change rien pour les deux tiers des AVS qui sont en contrat CUI . Seule une poignée d'entre eux peut basculer en contrat AESH si des postes se libèrent.**

La création du diplôme d'AESH a déjà plus d'un an de retard, il ne verra le jour qu'au début 2016....

La plupart des AVS en CUI , comme les EVS , se retrouvent donc au chômage au bout de deux ans sans pouvoir sortir de la précarité au détriment des élèves et des écoles.

En cette rentrée, beaucoup d'EVS voient leurs contrats se terminer fin octobre , ces personnels dont les compétences professionnelles et les qualités humaines sont reconnues par tous ( directeur (trice) équipe, parents d'élèves ) vont devoir quitter leur poste parce que la volonté du gouvernement est de maintenir ces emplois sous contrat précaires.

## **POUR LE SNUipp fsu : il y a urgence**

**- A faire respecter les droits des personnels non titulaires .**

**- A rendre effectif le droit au temps plein et améliorer les conditions d'emploi, d'exercice , de formation et de rémunération des AESH .**

- **A transformer les contrats de CUI- AVS en AED – AESH.**

- **A pérenniser les missions d'EVS qui sont totalement oubliées du gouvernement et ouvrir des négociation pour créer un véritable statut.**

**Pour cela, le SNUipp FSU contiendra en intersyndicale à porter les dossiers individuels et à soutenir les mobilisations commencées au printemps 2015 .**

**N'hésitez pas à prendre contact avec nous.**

**Ne lâchons rien !**

## ***Une augmentation de nos salaires pour une profession reconnue, respectée et revalorisée à la hauteur de son engagement pour les élèves et le service public d'éducation***

**L**es enseignant-es sont victimes d'une politique salariale désastreuse qui se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 6 % depuis 2010 : le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que le salaire des enseignant-es et le gel du point d'indice, conjugué à une hausse continue des cotisations retraites, renforce davantage cette baisse du pouvoir d'achat. Le SNUipp, avec la FSU, exige une hausse immédiate des salaires en revalorisant le point d'indice.

**L'ISAE à 1 200€, c'est maintenant !**

Depuis 2010, le SNUipp-FSU a mené une campagne d'opinion pour faire la vérité sur le déclassé salarial des enseignant-es du primaire. Tou-tes ensemble, nous avons agi pour la création de l'ISAE. Toujours bloqué à 400 euros par an pour celles et ceux qui la perçoivent, son montant reste très insuffisant et encore loin de l'ISOE du second degré à 1 200€. Pourtant,

depuis des mois, la Ministre de l'Éducation nationale promet l'ouverture de discussion sur la revalorisation de l'ISAE. Mais, rien n'est encore acté.



**Porter l'ISAE à 1 200€ pour tou-tes les PE est pourtant une première mesure de reconnaissance et d'égalité. C'est aujourd'hui une urgence.**

C'est dans l'unité que nous gagnerons. C'est pour cette raison, que le SNUipp-FSU a décidé de solliciter les autres syndicats pour une adresse solennelle au président de la République qui vient d'annoncer « un effort de revalorisation de la fonction enseignante » Dès maintenant, exigeons-le ensemble.

Plus de 30 000 mails envoyés à la Ministre Pour obtenir l'ISAE à 1 200 euros, pour tous les PE, (Visuel et lien) pas de texte mais le bandeau en haut du site, c'est bien ça ?

## ***Parcours professionnel carrières et rémunérations :***

**C**'est dans un contexte d'austérité que le PPCR est proposé aux organisations syndicales. La FSU s'est engagée avec détermination dès le printemps 2014 dans ces négociations, avec la volonté d'obtenir des avancées pour les collègues. Elle a porté les attentes des salarié-es en matière de restructuration des grilles indiciaires et de revalorisation des salaires. Elle a porté le préalable portant sur la valeur du point d'indice que le gouvernement a refusé.

Le protocole d'accord dit « PPCR » n'est pas une réponse suffisante et satisfaisante pour régler la question salariale dans l'ensemble de la fonction publique. Cependant, malgré un calendrier étalé

dans le temps et la mise en place du Graf que la FSU dénonce, il contient des mesures, notamment en termes de grilles salariales et de déroulement de carrière sur deux grades qui sont des avancées pour les enseignant-es du premier degré par rapport à l'existant. La FSU propose de signer ce protocole qui pourrait permettre aux collègues de profiter des quelques mesures qu'ils ont acté comme des avancées lors de la consultation.

Pour autant, rien n'est acquis. Il est indispensable de poursuivre l'action avec l'ensemble des personnels afin de peser sur les choix du gouvernement.

# instances

## Calendrier indicatif des CAPD :

**novembre, décembre :** promotions (changement d'échelon) pour les professeurs d'école et les instituteurs

**janvier, février :**

concertation sur les règles du mouvement départemental, candidature stages psychologue scolaire, attribution des 800 points majoration de barème pour les permutations informatisées, postes à réserver pour le mouvement, formation CAPASH

**mars, avril :**

listes d'aptitude directions d'écoles, mesures de carte scolaire

**mai :**

majoration de barème au titre du handicap (100 points), résultats commissions d'entretien, accès au grade de PE Hors Classe, intégration dans le corps des PE par liste d'aptitude, congé de formation professionnelle.

**début juin :**

mouvement principal

**début juillet :**

mouvement complémentaire, délégations sur postes spécialisés, ineat-exeat

**fin août :**

délégations et nominations complémentaires, ineat-exeat

**début septembre :**

nominations, ajustements de rentrée

## CAPD

La commission examine et traite toutes les opérations relatives à la carrière. Elle est composée de 10 représentant-es du personnel élu-es lors des élections professionnelles et de 10 membres de l'administration. Le SNUipp-FSU 33 représente la moitié des élu-es du personnel avec 5 sur 10 et intervient sur un très grand nombre de dossiers.

instance où les représentants de la FSU siègent pour la mise en place des différents registres et leur utilisation par les collègues, lors des visites d'établissements, lors des enquêtes consécutives à un accident.

## CHSCT

## CDAS

commission d'action sociale dans laquelle siège la FSU, elle se réunit une fois par mois. Elle représente les personnels dans cette instance qui vise à améliorer les conditions de vie des salarié-es mais aussi à aider ponctuellement celles et ceux en situation très difficile.

## CTA

instance où le recteur décide de la répartition de l'enveloppe académique des postes dans les différents départements. Il est composé de 10 représentant-es du personnel élu-es (dont 5 de la FSU). Il se réunit 5 fois par an (octobre, décembre, janvier, mars et juin).

## CTSD CDEN

instances dédiées à la vie des écoles : argent, rythmes, règlement intérieur et surtout carte scolaire. Elles déterminent la politique départementale de l'Education. La FSU a 4 élu-es, Chaque année, elle suit de très nombreuses écoles pour défendre l'ouverture ou la non fermeture de classes. Ils ont lieu en septembre, novembre, février et juin.

**Les délégué-es du SNUipp-FSU 33 vous représentent dans toutes ces instances administratives pour défendre vos droits. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, problème ou demande d'intervention.**

## Conseil de Formation

instance consultative où sont présentés les plans de formation continue et les modalités concrètes de formation initiale dans notre département. Il se réunit en novembre, mars et juin. Le SNUipp-FSU y siège pour défendre les besoins en formation initiale et continue pour tous.

## Commission de Réforme

instance consultative qui donne un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie et le taux d'invalidité qui en découle. Le SNUipp-FSU siège à cette commission et défend les collègues qui le sollicitent. Elle se réunit une fois par mois.

**Des militant-e-s du SNUipp-FSU assurent des permanences tout au long de la semaine sur une décharge partielle de service. Ils et elles sont enseignant-es le reste du temps. Ils et elles constituent le bureau départemental et sont en charge de différents dossiers.**

**SNUipp-FSU 33**

**05 56 31 26 63**

**snu33@snuipp.fr**

Les permanences du SNUipp-FSU 33 ont lieu du lundi au vendredi de 10h à 17H à la Bourse du Travail sauf le mercredi de 14H à 17H.

Le SNUipp-FSU 33 est également présent tous les lundis et tous les jeudis de 12H à 14H sur le site de l'ESPE de Bordeaux Caudéran.

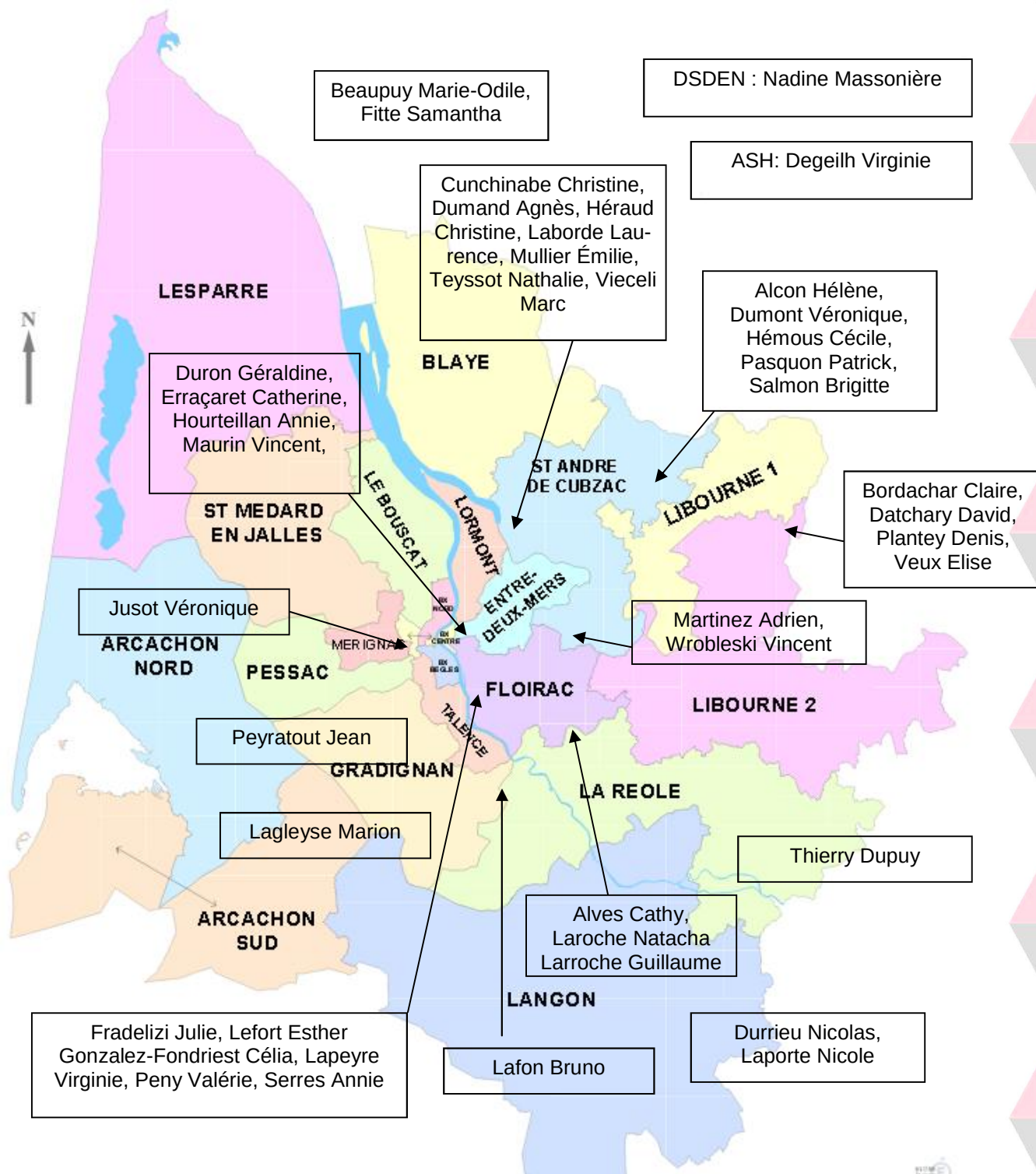
## Les élu-es du SNUipp-FSU en CAPD



Agnès DUMAND, Samantha FITTE, Célia GONZALEZ-FONDRIEST, Cécile HÉMOUS, Bruno LAFON, Nicole LAPORTE, Vincent MAURIN, Émilie MULLIER, Jean PEYRATOUT, Virginie DEGHEIL

# SNUipp FSU

**Le SNUipp-FSU de la Gironde est présent dans tous les secteurs du département**



## La section départementale du SNUipp-FSU de la Gironde

Au SNUipp-FSU, ce sont les syndiqué-es qui élaborent les orientations du syndicat. La vie démocratique est pour nous une préoccupation constante. Lors des réunions de secteur, chacun-e peut participer à la construction du mouvement syndical, proposer, critiquer donner son avis... Lors de ces réunions sont élu-es les délégué-es de secteur. Ce sont les collègues militant-es qui vous représenteront au Conseil Syndical, instance décisionnaire du département qui se réunit chaque mois. Tou-tes les syndiqué-es peuvent être délégué-es de secteur, ou de leur école... Le Conseil syndical est constitué des délégué-es de secteur, d'un nombre égal d'élus départementaux et, à titre consultatif, des syndiqué-es élu-es ou désigné-es aux différentes commissions administratives.

# SNUipp-FSU

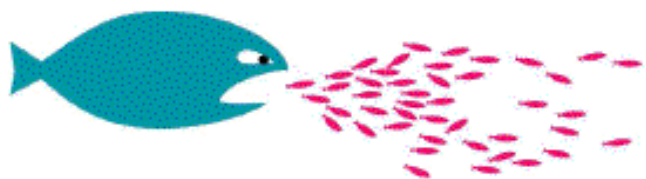
## ***Pourquoi se syndiquer ?***

Un syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqué-es pour informer, pour défendre les personnels tant individuellement que collectivement.

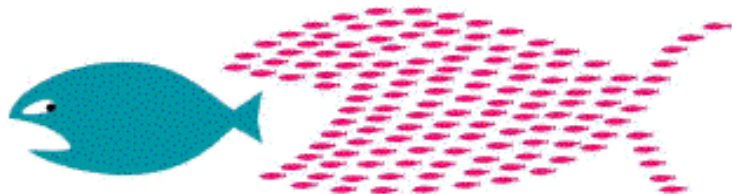
Se syndiquer c'est être plus fort-es, efficaces et constructif-ves ensemble pour défendre l'école, les droits de tous-tes et de chacun-e.

Être syndiqué-e c'est l'assurance de recevoir, à domicile toutes les infos locales départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

C'est aussi la possibilité de pouvoir participer aux décisions, de s'investir selon ses possibilités et à son rythme.



**Pour se défendre,**



**il y a une solution.**

**Se syndiquer pour transformer l'école :** la priorité affichée à l'école primaire doit se voir sur le terrain et dans nos classes, que ce soit en maternelle, en éducation prioritaire, dans le rural ou qu'il s'agisse de l'aide aux élèves en difficulté !

**Se syndiquer pour les personnels :** on nous demande sans cesse plus dans nos classes et en dehors, notre travail n'est pas reconnu à sa juste valeur ! Il faut en finir avec le blocage des salaires et du point d'indice, mais aussi se battre pour que les non-titulaires indispensables dans nos écoles obtiennent de vrais emplois leur permettant de vivre décemment.

**Se syndiquer pour penser et transformer le métier :** avec de véritables formations (initiale et continue) pour apprendre à travailler réellement en équipe.

**Se syndiquer pour structurer le SNUipp-FSU** au plus près du terrain.

**Se syndiquer pour transformer la société :** lutter contre l'aggravation des inégalités d'accès à l'emploi, à la santé à la culture, contre le développement de la précarité, contre toutes les discriminations.

*Parce que le SNUipp-FSU t'a donné une info, un conseil, de l'aide et que d'autres en auront besoin !*

*Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail, Pour changer l'école et la société, Pour partager des valeurs et des solidarités, Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école, Parce qu'on est plus intelligent-es ensemble !*

*Parce que le SNUipp-FSU t'a donné une info, un conseil, de l'aide et que d'autres en auront besoin !*

*Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail,*

*Pour changer l'école et la société,*

*Pour partager des valeurs et des solidarités,*

*Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école,*

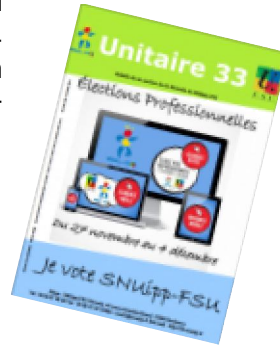
*Parce qu'ensemble on est plus fort !*

**SE SYNDIQUER ?**

**UNE VRAIE BONNE IDÉE.**

**POUR SON MÉTIER.  
POUR SOI-MÊME.  
POUR LES ÉLÈVES.**

**Unitaire 33** est le journal départemental du SNUipp-FSU. Une ou plusieurs publications mensuelles sont envoyée(s) à tou-tes les syndiqué-es et un exemplaire par école. Toute l'actualité de l'école en général et du département en particulier. Nous éditons aussi différents suppléments et guides. (ASH, Début de carrière, stages syndicaux...)



Le journal national du SNUipp-FSU est envoyé tous les mois aux syndiqué-es et aux écoles.

De nombreux numéros spéciaux sont édités chaque année (maternelle, université d'automne, Premières classes...)



**Le Kisaitou ou presque**  
Édition de 2012



Guide administratif édité par le SNUipp FSU : infos, carrière, textes réglementaires...  
En vente à la section départementale et consultable en ligne.  
<http://www.snuipp.fr/Kisaitou/DEBUT.html>

**Du côté de la FSU**  
**POUR**  
La revue nationale



**L'Agora**  
La revue du 33



## NOS SITES INTERNET

**33.snuipp.fr** site départemental du SNUipp-FSU

**snuipp.fr** site national

**neo.snuipp.fr** pour les enseignant-es débutant dans le métier



## Les midis du SNUipp-FSU 33

Le SNUipp-FSU33 se déplace dans vos écoles ! Prenez rendez-vous.

Le SNUipp-FSU 33 souhaite multiplier les rencontres avec la profession, non seulement en tenant ses réunions d'infos syndicales traditionnelles, ses stages

### LE PRINCIPE

Un-e ou deux membres du bureau départemental viennent prendre le repas avec vous dans votre école. C'est une occasion pour échanger sur l'actualité scolaire ou sociale, et/ou toute autre question que vous souhaitez aborder.

- COMMENT FAIRE ?

1. Vous remplissez le questionnaire en ligne
2. Nous vous contactons quelques jours à l'avance pour convenir de notre venue.
3. Tou-tes les collègues de l'école (ou des écoles proches !), syndiqué-es ou non, sont invité-es à prendre part au débat... et le repas à l'école à la date prévue.



## **PARTICIPATION SANS MODERATION AUX STAGES DU SNUipp-FSU33**

**L**e SNUipp-FSU a fait le choix de vous proposer chaque année un large choix de formations ou de stages qui permet aux collègues de Gironde de faire le point sur des questions au cœur de l'actualité de notre métier et de rencontrer des chercheurs d'envergure nationale ou internationale.

Le 9 novembre, nous pourrons échanger librement à propos des nouveaux programmes de l'école élémentaire. Nous aurons la chance d'accueillir ensuite la sociolinguiste Andrea YOUNG de l'Université de Strasbourg qui interviendra sur l'intérêt du plurilinguisme.

Le stage début de carrière aura lieu en mars. D'autres journées de formation syndicale sont en cours d'élaboration comme notre traditionnel stage maternelle qui aura lieu vendredi 29 avril. Réservez la date sur votre agenda.

**DES MAINTENANT, INSCRIVEZ-VOUS AU STAGE DU VENDREDI 12 FEVRIER 2016**

**"Enseigner l'histoire et la morale Civique (EMC) : quels changements, quelles exigences nouvelles, quelles priorités?"**

avec Benoit Falaize, Formateur ESPE de Versailles (Université de Cergy Pontoise) et Chargé d'études laïcité/Valeurs républicaines, DGESCO/Ministère de l'éducation nationale

Réservez à l'avance cette journée. Les places sont limitées. Nous aurons la chance d'accueillir à l'Athénée Municipal de Bordeaux Benoit FALAIZE. La matinée débutera à 9H avec l'intervention d'un-e secrétaire départementale du SNUipp-FSU33, suivie de celle de Francette POUPINEAU, membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU qui analysera avec nous l'impact des événements de janvier 2015 sur l'ensemble de la communauté éducative qui réinterroge ses fondements et ses pratiques. République, citoyenneté, laïcité, « vivre ensemble » : autant de notions, de valeurs qui seront convoquées à notre réflexion. Benoit FALAIZE interviendra à 13H30 sur "Enseigner l'histoire et la morale Civique (EMC) : quelle articulation pour quelles valeurs ?"

Benoit Falaize

Extrait d'une interview au Café Pédagogique  
« Quelles parties du programme suscitent souvent le débat chez les jeunes en classe ?

« Dans les enquêtes, les thèmes de la colonisation, de l'esclavage ou des questions religieuses au sens large dominant. C'est-à-dire les sujets qui touchent à l'identité ou à l'intime : d'où je viens, ma fidélité à ma

famille, ce à quoi je crois, ce à quoi mes frères croient, etc. Mais, là encore, il n'y a pas de règle. Un même sujet, dans un établissement d'un même milieu social et géographique, pourra être soit mal, soit très bien accepté. Tout dépend de l'angle d'approche de l'enseignant, de sa posture, de son autorité, de son rôle auprès des élèves. Et parfois, on peut enseigner très bien un sujet et, l'année suivante, être en difficulté devant le même sujet, soit parce qu'on a décidé de le traiter différemment, soit parce que les élèves ne sont pas les mêmes ou que l'actualité donne une résonance particulière au thème abordé. »



Benoit Falaize, Formateur ESPE de Versailles

### **Comment s'inscrire?**

**1- Envoyer un courrier à la DSDEN de demande de congé pour stage avant le 14 septembre**

**Vous trouverez sur notre site internet un modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN (IA) sous couvert de l'IEN)**

<http://33.snuipp.fr> rubrique stages

**2- Envoyer le bon d'inscription (ci-dessous) au stage à :**

**SNUipp-FSU de Gironde,  
44 cours Aristide Briand  
33000 Bordeaux  
OU par mail : [snu33@snuipp.fr](mailto:snu33@snuipp.fr)**

#### **Inscription au stage :**

Nom : ..... Prénom : ..... Tel : .....

Adresse électronique .....

Adresse .....

École .....

**Inscriptions : courrier à envoyer à la DSDEN avant le 14 septembre**  
(Vous trouverez le modèle de courrier sur notre site <http://33.snuipp.fr>)